



UNION EUROPÉENNE

Conseil permanent de l'OSCE n°1314 Vienne, le 20 mai 2021

Déclaration de l'Union européenne en réponse à la question d'actualité soulevée par les Etats Unis d'Amérique

Comme elle a eu l'occasion de l'exprimer dans ses déclarations des 15 avril et 6 mai devant ce conseil, l'Union européenne soutient l'appel des co-présidents du groupe de Minsk à reprendre aussitôt que possible le dialogue de haut niveau sous leur égide et encourage vivement les Parties à agréer conjointement les différents paramètres permettant de mettre en œuvre, dans la durée, un ensemble de mesures de stabilisation, de réhabilitation après le cessez-le-feu et de rétablissement de la confiance. Comme l'ont souligné les coprésidents du groupe de Minsk dans leur déclaration du 13 avril, cela concerne, entre autres, l'accès au Haut-Karabakh, y compris par les représentants des organisations humanitaires internationales, ainsi que l'échange de toutes les données nécessaires pour procéder à un déminage efficace des régions touchées par le conflit.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; la Norvège, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.